

ATELIER DE TRAVAIL SUR LA CONVENTION D'OTTAWA
ET L'ACTION CONTRE LES MINES
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
(Kinshasa, 02 & 03 Mai 2002)

VOLET III PERSPECTIVES D'AVENIR

LE CENTRE DE COORDINATION
POUR L'ACTION CONTRE LES MINES EN RDC

Ces dernières années, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience de l'ampleur et de la gravité de la crise internationale en matière de mines terrestres et a été amenée à reconnaître qu'il s'agissait d'un problème global appelant une réponse coordonnée globale. Il a également été reconnu que les Nations Unies joueraient un rôle-clé dans la mise en oeuvre de cette réponse globale et dans la mise sur pied des mécanismes d'assistance et de coordination indispensables au plan international.

Dans ce contexte, le Service de lutte contre les mines de l'ONU – United Nations Mine Action Service – (UNMAS) est le Centre de coordination du système des Nations Unies pour toutes les activités se rapportant aux mines.

La lutte contre les Mines comprend cinq activités majeures:

1. Le déminage:

Ensemble des activités permettant l'élimination des dangers que représentent les mines et les engins non explosés, y compris les enquêtes techniques, la cartographie, l'élimination des mines, le marquage et la remise à disposition des terrains déminés ou dépollués.

2. La Sensibilisation et la formation à la réduction des risques dus aux mines et engins non explosés:

Processus qui favorise l'adoption par les "groupes à risques" de comportements plus sûrs et qui établit des liens entre les communautés affectées et les autres composantes de la lutte contre les mines.

3. L'assistance aux victimes:

Elle inclut réhabilitation et réintégration - Aide, secours, réconfort et appui accordés aux victimes pour réduire les conséquences médicales et psychologiques immédiates et à long terme de leur traumatisme -

4. Le plaidoyer en faveur de l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel:

Dans le contexte de la lutte contre les mines, désigne... le soutien du public, une recommandation ou une propagande positive ayant pour objet d'éliminer ou du moins d'atténuer la menace que représentent les mines et les engins non explosés ainsi que leurs répercussions.

5. La destruction des stocks:

Opération de destruction visant à réduire les stocks nationaux de façon continue.

Un certain nombre d'autres activités doivent être mises en oeuvre pour soutenir ces cinq composantes de la lutte contre les mines, à savoir: évaluation et planification, mobilisation des ressources, développement des capacités locales, gestion de la qualité.

Les activités relatives à ces cinq domaines d'intervention sont mises en œuvre à la fois au niveau mondial et sur le terrain

Au niveau mondial, le rôle des Nations Unies est principalement un rôle de coordination qui passe par:

- l'établissement de directives et de normes (Les normes internationales de lutte contre les mines –IMAS - fournissent ce cadre de normes et de directives internationales);
- la collecte et le traitement d'informations (La base de données IMSMA fournit le système d'information privilégié par l'ONU pour la gestion de données critiques dans le cadre des programmes soutenus par l'Organisation sur le terrain ainsi qu'au siège de celle-ci à New York) et
- la mobilisation des ressources financières et techniques requises.

Sur le terrain où des programmes d'assistance sont actuellement en cours dans trente pays touchés par le problème des mines.

1. Les Programmes d'Assistance mis en place dans le cadre d'opérations de secours d'urgence

Qu'il s'agisse de conflits ou de situations d'urgence autres que les guerres, l'arrivée de l'aide humanitaire peut être retardée ou empêchée par la présence de mines ou de munitions non explosées, et la sécurité des personnels humanitaires mise en question. Dans ces situations, les Nations Unies s'engagent directement pour apporter une assistance à la lutte contre les Mines, développer des mécanismes de coordination appropriés et soutenir la mise en œuvre d'activités de sensibilisation aux mines et d'activités de déminage prioritaires. Des opérations d'urgence ont été réalisées dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Angola, le Nord de l'Iraq et le Kosovo (RFY).

2. Les Programmes d'Assistance mis en place dans le cadre d'opérations de maintien de la paix

L'action contre les Mines est aujourd'hui régulièrement intégrée dans les Mandats du Conseil de sécurité pour les opérations de maintien de la paix. Il en est ainsi au Liban (FINUL), en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE) et en République démocratique du Congo (MONUC). L'accent est alors mis sur l'action contre les Mines afin de faciliter à la fois les tâches liées au maintien de la paix et les activités humanitaires. Un Centre d'action ou de coordination pour l'action contre les Mines financé par les Nations Unies est généralement établi dans le but de superviser ou mettre en œuvre un éventail d'activités telles que la collecte et l'analyse d'informations, le déminage d'urgence ainsi que la sensibilisation des communautés à haut risque.

3. Les Programmes d'Assistance mis en place dans le cadre de la reconstruction et le développement

Au sein du système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est chargé d'assister les Gouvernements à développer et maintenir des capacités locales d'action contre les Mines dans le cadre de la reconstruction et du développement. De tels programmes d'assistance ont actuellement lieu en Azerbaïdjan, en

Bosnie-Herzégovine, au Tchad, au Laos et au Yémen. Les programmes à long terme cherchent à développer une capacité locale pour régler le problème de la pollution par les mines et les UXO, notamment par la mise en place d'une autorité nationale responsable de l'action contre les Mines et par l'identification des mécanismes appropriés de financement.

La plupart des programmes des Nations Unies sur le terrain sont développés soit sous les auspices d' UNMAS (situations d'urgence et opérations de maintien de la paix), soit sous ceux du PNUD (programmes de développement des capacités à long terme). Ils sont réalisés avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Les activités de sensibilisation aux mines sont généralement mises en œuvre par le Fonds des Nations pour l'enfance (UNICEF).

Pendant un conflit ouvert et dans des situations d'urgence complexes comme en RDC, l'accent est mis en priorité sur la lutte contre les mines en soutien d'actions humanitaires et de maintien de la paix plutôt que sur la création d'une capacité nationale. L'échelle et l'impact de la menace des mines et des engins non explosés deviennent en général plus évidents à ce stade et nécessitent une coordination accrue; en particulier, des priorités doivent être établies sur la base de critères communs et cohérents.

Dans ce contexte, les Nations Unies ont donc recommandé l'établissement d'un Centre de Coordination pour l'Action contre les Mines (CCAM).

Le Centre de Coordination pour l'Action contre les Mines en RDC (CCAM)

Agissant comme l'organisme de référence en RDC, le mandat initial du CCAM est de promouvoir et coordonner les activités de lutte contre les Mines au profit de la Force de maintien de la paix en RDC (MONUC) et dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence.

La raison d'être du CCAM en RDC se définit à travers un objectif global:

« Créer en RDC un environnement favorable à la croissance et à la prospérité, où la population peut vivre sans la menace des mines. Cela n'implique pas de retirer toutes les mines, mais plutôt d'annihiler leur impact pour atteindre une situation de normalité. »

La réalisation de cet objectif global passe par une stratégie d'approche coordonnée qui s'articule autour de 4 composantes complémentaires et indissociables:

- L'information dans la lutte contre les Mines
- La réduction des risques dus aux mines et engins non explosés
- Le déminage d'urgence
- L'Assurance Qualité

Nous avons donc identifié 4 objectifs spécifiques qui englobent à la fois des éléments de réponse à la situation d'urgence et des éléments favorisant le développement d'un programme d'action à long terme.

Objectif 1: Mettre en place un système de gestion de l'information dans la lutte contre les mines

Activités majeures:

- Développer et maintenir le système d'information IMSMA* en association avec un système d'Information Géographique**;
- Collecter, analyser et diffuser les informations relatives à la situation des mines en RDC (questionnaire et rapports standardisés d'évaluation); utiliser au maximum les partenaires, en particulier les ONGs, pour la collecte des informations;
- Former deux personnels locaux à l'utilisation d'IMSMA.

* C'est le système d'information privilégié par l'ONU pour la gestion de données critiques dans le cadre des programmes sur le terrain ainsi qu'au siège de celle-ci à New York. Pour l'essentiel, IMSMA comprend deux modules: le module-terrain et le module universel. Le module-terrain assure le recueil des données, l'analyse et la diffusion des informations dans le cadre des projets. Le module universel affine et réunit les données émanant des modules-terrain d'IMSMA et fournit à l'ONU des informations servant à la gestion de la lutte contre les mines au niveau stratégique.

** SIG permet à l'utilisateur de collecter, archiver, mettre à jour, manipuler, analyser et afficher de façon efficace toutes formes d'information géographiquement référencée.

Résultats:

- Un ensemble structuré de données sur les emplacements signalés et/ou suspectés de contamination par mines ou engins non explosés, les zones déminées, les types de munitions, les types de blocages, les caractéristiques locales du terrain, les infrastructures existantes;
- Une évaluation préliminaire de l'ampleur et l'impact du problème des mines sur les communautés en vue de définir des priorités et faciliter la planification des programmes et projets de lutte contre les mines en RDC. Cette évaluation devrait logiquement précéder la mise en place d'une enquête nationale sur l'impact des Mines* à court terme;
 - * Evaluation des répercussions socio-économiques engendrées par la présence véritable ou supposée de mines et d'engins non explosés en vue de faciliter la planification et la priorisation des programmes et projets de lutte contre les mines.
- Deux opérateurs locaux capables d'entrer des données, de les éditer et de les extraire sous la forme de rapports.

Objectif 2: Favoriser la sensibilisation, l'éducation et la formation à la réduction des risques liés aux Mines

Activités majeures:

- Collecter, analyser et diffuser les informations relatives aux accidents et victimes de mines (questionnaire standardisé d'évaluation); utiliser au maximum les partenaires, en particulier les ONGs, pour la collecte des informations;
- Identifier les besoins des communautés à risque en termes d'éducation et de formation;
- Mobiliser des ressources avec UNICEF afin de développer un projet spécifique d'éducation et de formation basé sur les communautés à risque;

- Sensibiliser les personnels de la MONUC et des organisations humanitaires à la menace posée par les mines et les engins non explosés.

Résultats:

- Un ensemble structuré de données sur les accidents et victimes de mines, les attitudes et comportements qui ont conduit à de tels accidents, les communautés les plus exposées, leur perception de la menace des mines et le type de sensibilisation ou d'éducation qu'ils ont pu éventuellement recevoir;
- Une évaluation préliminaire des besoins communautaires en termes d'éducation et de formation, en vue de développer un document de projet spécifique favorisant la liaison communautaire et l'information publique**.

** Ce processus repose sur le principe d'un échange d'informations et implique les communautés dans le processus décisionnel. Ce sont les approches participatives qui ont le plus d'effet car, dans ce cas, ce sont ceux qui sont exposés aux risques qui décident du meilleur moyen de faire passer le message. Au lieu de ne recevoir que passivement les informations, ils deviennent des partenaires actifs dans la mobilisation de leurs communautés. Ils apprennent à respecter et à laisser en place les panneaux indiquant les zones dangereuses ainsi que la manière d'orchestrer un changement fondamental des comportements. En adaptant leurs habitudes quotidiennes, ils apprennent à vivre avec la menace des mines et des engins non explosés.

La sensibilisation aux mines passe également par des campagnes d'information par le biais des médias, d'affiches, de spots télévisés et de messages radio. Elle implique également l'intégration de campagnes d'information dans les écoles.

- Un nombre x de personnels de la MONUC et de travailleurs humanitaires sensibilisés à la nécessité d'adapter leur comportement face à la menace des mines;

Objectif 3: Eliminer le danger représenté par les mines et les engins non explosés en mettant en œuvre des opérations de déminage d'urgence

Activités majeures:

- Identifier des opérations de déminage d'urgence dans le cadre de l'assistance humanitaire et des besoins communautaires;*
- * Normalement, il ne sera guère possible de conduire d'enquêtes techniques et les efforts dans le domaine du marquage seront mis en œuvre dans le contexte de l'éducation et de la formation à la réduction des risques. Les efforts dans le domaine de l'élimination se concentreront sur les communautés à haut risque. Les activités de déminage seront menées de pair avec les activités de désobusage.
- Mobiliser des ressources auprès de la communauté internationale afin de favoriser le développement de micro-projets de déminage humanitaire d'urgence.
- Mettre en œuvre en coordination avec la MONUC des opérations de déminage d'urgence dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du re-déploiement de la Force;

Résultats:

- Un nombre x de communautés parmi les plus affectées peuvent accomplir et/ou recevoir l'assistance humanitaire nécessaire pour accomplir les progrès économiques, sociaux et sanitaires.
- Les personnels de la MONUC et travailleurs humanitaires présents sur le terrain peuvent évoluer dans un environnement favorable à l'accomplissement de leurs missions respectives.

Objectif 4: Mettre en oeuvre un système de gestion de la qualité

Activités majeures:

- Développer et mettre en place des procédures d'accréditation*;
* Procédure aux termes de laquelle une organisation est reconnue formellement comme compétente et habilitée à planifier et à gérer en toute sécurité et de façon efficace des activités de lutte contre les mines.
- Développer et appliquer un système et des procédures permettant de confirmer que les pratiques de gestion et les normes opérationnelles des opérateurs sont appropriées et satisfont efficacement et en toute sécurité aux exigences définies** ;
** Conformément aux standards internationaux (IMAS)
- Enquêter sur les incidents et accidents dus aux mines;
- Exercer un contrôle permanent des activités sur le terrain***.
*** Le contrôle-qualité interne relève des organisations de déminage elles-mêmes, mais il convient aussi qu'un organe de surveillance procède à des inspections externes.

Résultats:

- Une application rigoureuse des procédures d'assurance-qualité permettra au CCAM d'assumer la responsabilité des zones déminées/dépolluées en certifiant officiellement le processus de déminage et en maintenant la documentation appropriée.
- Ce processus de certification aura un impact significatif sur le plan humanitaire et du développement puisque les bénéficiaires recevront à leur tour la confirmation que la menace des mines est éradiquée et pourront en toute confiance occuper/réoccuper leurs terres.

Pour conclure, le recueil des informations et l'entrée des données dans IMSMA représenteront l'activité majeure du CCAM à court terme. La participation active de tous les partenaires pour le recueil des informations est requise. L'indicateur à court terme sera le développement des activités liées à l'action contre les Mines en RDC. L'effort demandé est capital pour la réussite du programme et la mise en place à court terme d'une enquête nationale d'impact socio-économique des Mines.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer actuellement la fin de la phase d'urgence, les Autorités Nationales devront dès que possible réfléchir à la mise en place d'un organe national de lutte contre les Mines et à son intégration au programme d'assistance des Nations Unies afin de développer et maintenir une capacité nationale capable de planifier, coordonner, gérer et mettre en oeuvre le futur programme national de lutte contre les mines..

Michel CIPIERE

Chef de Projet

Kinshasa, le 03 Mai 2002